



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 42381

Texte de la question

M. Marc Goua attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la délivrance des médicaments par les médecins vétérinaires. Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoit notamment la limitation de la délivrance des antibiotiques d'importance critique afin de limiter l'impact de l'utilisation de certains médicaments vétérinaires sur la santé humaine. Suite aux concertations entre vétérinaires et éleveurs menés depuis deux ans ainsi qu'au plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire, Ecoantibio 2017, dont le pilotage est assuré le ministère de l'agriculture, la prescription des antibiotiques présentant un intérêt majeur en médecine humaine a diminué de 30 % depuis 18 mois. La fin de la délivrance des médicaments conduirait de nombreux vétérinaires, dont les revenus sont en moyenne peu élevés au regard des autres professions de santé, dans des situations financières difficiles, notamment en zone rurale, où les conditions d'exercice de la profession sont les plus difficiles. Elle pourrait ainsi décourager les vétérinaires, dont les revenus dépendent plus des soins apportés aux animaux de compagnie qu'aux animaux d'élevage, de s'investir auprès des éleveurs. Ainsi, il demande au ministre quelles dispositions le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de ne pas affecter les missions et services assurés par les vétérinaires en milieu rural, notamment auprès des éleveurs.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre dernier les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques critiques dont il faut prioritairement préserver l'efficacité pour l'homme, en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement le recours aux antibiotiques en médecine vétérinaire. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Il a été convenu de remplacer la mesure sur le découplage initialement prévue par plusieurs dispositions qui seront introduites dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques, mise en place de vétérinaires référents, encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en oeuvre des engagements de la profession qui traduiront un véritable contrat d'objectif entre les organisations vétérinaires et le Gouvernement dans une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42381

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11731

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12652